

COMPE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 10 janvier 2019, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud, Maire.

Etaient présents : Mmes DENEUBOURG, GRAVELET, THOMASSE et MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, DOS SANTOS, LOURDEL, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain.

Absente excusée : Mme PAIN.

Secrétaire : Mme THOMASSE

Début de la séance : 20 H 10

Le compte rendu du précédent conseil municipal du jeudi 8 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1 - REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIERS PROVISOIRES :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une redevance a été instituée pour l'occupation provisoire de l'espace public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au conseil d'instaurer ladite redevance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite.

2 - CRÉATION DE POSTE : (pour un agent administratif)

3 voix favorables

4 abstentions

3 voix contre

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil avec un complément d'information.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR :

Les travaux envisagés pour 2019 :

- Réalisation d'un parking à l'école pour 22 796.00 € HT
- Aménagement sécurité route de Charny devant l'école pour 24 925.00 € HT

9 voix pour et 1 abstention.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT :

Ce point sera réexaminé lors du prochain conseil municipal.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Demande reportée au prochain conseil municipal.

6 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Approuvée à l'unanimité.

7 - RAPPORTS DE LA CLECT :

Approuvés à l'unanimité.

8 - VENTE DE LA CUVE A LISIER :

Décision de la mettre en vente au prix de 3 500 €.

Vote : 8 voix pour
2 voix contre

9 - LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LES ASSOCIATIONS :

- 1 occupation gratuite par an
 - Les autres réservations seront facturées 100 € par jour avec chauffage et 50 € sans chauffage.
- Avec une caution de 350 €.

Un acompte de 50 % sera demandé lors de la réservation.

Cette mesure ne remet pas en cause les réservations retenues en décembre 2018 pour le calendrier des fêtes 2019. La facturation n'interviendra que pour les nouvelles demandes.

Résolution votée à l'unanimité.

10 - DEVENIR DE L'ANCIENNE MAIRIE :

Vote pour la mise en vente :

6 voix contre
1 abstention
3 voix pour

11 - VENTE DES PEUPLIERS :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de vendre les peupliers sur pieds à l'ancienne station de pompage (20 pièces) après lancement d'un appel d'offre.
Une replantation sera effectuée après l'abattage.

12 - SIVLO :

Remplacement des fonctions au niveau de la commission du SIVLO entre Sylvain SELSCHOTTER et Stéphane LOURDEL.

Sylvain SELSCHOTTER devient titulaire et Stéphane LOURDEL suppléant.

Voté à l'unanimité.

13 - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur CORABOEUF souhaite que nous fassions un effort pour le fleurissement du village.
Projet approuvé à l'unanimité.

Le Pays Gâtinais a mis en place le « Réseau Pouce ». L'emplacement lui sera réservé à l'arrêt de bus sur la place du village. Un panneau de signalisation va être mis en place à cet endroit.

Fin de la séance à 23 h 10.